

**DECISION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERUMS & VACCINS (IPM) N°SP/230/23
DU 10 DECEMBRE 2023 PORTANT APPEL A CANDIDATURE INTERNE
AU POSTE DU CHEF DE LA DIVISION MALADIES TRANSMISSIBLES**

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins ;

- Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;
- Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I L387 (23 juin) relatif au Centre des sérums et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l'Institut Pasteur du Maroc ;
- Vu le règlement provisoire en date du 11 septembre 1985 fixant les conditions d'emploi, de rémunération et d'avancement du personnel de l'Institut Pasteur du Maroc,
- Vu Décret n° 2.11.681 du 28 hijra 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de division et de service dans les administrations publiques ;
- Vu la décision fixant l'organisation de l'Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012
- Vu la Circulaire du chef du gouvernement n° 7 /2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'IPM telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 3 mars 2015.

DECIDE

Article Premier :

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins (IPM) lance un appel à candidature interne pour pourvoir le poste de : **Chef de la Division Maladies Transmissibles** du Département de Recherche et Enseignement de l'IPM.

Article 2 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade de Directeur de Recherche grade A ;
- Détenir un diplôme de Doctorat Nationale ou équivalent ;
- Avoir, au moins, deux (02) ans de service effectif en tant que chef de service au sein de la Division des Maladies Transmissibles ;
- Bonne Maitrise des langues : Arabe, Française et Anglais.

Article 3 :

Le titulaire de ce poste a pour missions :

- Assurer la mise en œuvre et la réalisation des objectifs définis par le département de recherche et enseignement, suivant la stratégie globale de l'IPM et ce dans le domaine des maladies transmissibles ;
- Elaborer des plans de recherche stratégiques efficaces pour lutter contre les maladies transmissibles, par l'identification de nouvelles approches de recherche , permettant la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies transmissibles, et coordonner les activités de recherche au sein de la Division ;
- Développer la recherche transrationnelle en adéquation avec les axes stratégiques de l'institut et mettre en place des taskforces pour répondre à cet objectif ;

- Mettre en place, développer et superviser en collaboration avec le chef de département des projets transversaux fédérateurs répondant aux axes scientifiques stratégiques de l'institut, dans le cadre des maladies transmissibles ;
- Contribuer à la recherche de financements des services relevant de la division dans le cadre de projets répondant aux axes stratégiques institutionnels à savoir la recherche & développement, et veiller à ce que les projets de recherche de la division cadrent avec les priorités stratégiques de l'établissement ;
- Participer à l'élaboration des activités d'enseignement et de formation dans le domaine des maladies transmissibles, en cohérence avec la politique stratégique de l'institut ;
- Valider les budgets de fonctionnement et d'investissement des services relevant de la division ;
- Etablir des bilans périodiques de l'activité de la division avec explication des écarts éventuels entre réalisations et prévisions et proposition de solutions pour pallier aux écarts constatés ;
- Appliquer et faire appliquer l'ensemble des procédures de gestion par le personnel relevant de la division et informer le chef de département recherche & enseignement de tout dysfonctionnement lié à l'activité et/au personnel de l'entité ;
- Peut être chargé de toute mission ou activité permanente ou occasionnelle dans le domaine de ses activités.

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une demande de candidature adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae (CV) indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

Article 5 :

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20 mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Chef de la Division Maladies Transmissibles du Département de Recherche et Enseignement de l'IPM.

Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 6 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, contre récépissé, en cinq (05) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'Institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le... à 16H30.

Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur
CENTRE DE SERUMS
ET VACCINS